

Rapport de la commission chargée d'étudier le rapport-préavis no 53/2011-2016

Réponse au postulat de Monsieur le Conseiller communal Marc-Henri Tavel Accueil des enfants : une solution au sein de la famille

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 53/2011-2016 s'est réunie le mercredi 16 avril 2014 à 19 h 30 au bâtiment administratif, salle de conférence no 1.

Elle était composée des membres suivants :

Mme Ester Martin	CDC
Mme Sophie Noirat Chadrin	ROLC
Mme Arlette Regamey	CDC, présidente-rapporteure
Mme Sophie Rodari	PS
Mme Angela Schollerer	ROLC
M. Giuseppe Dalla Valle	CDC.

Préambule

Le délai pour traiter le postulat a été particulièrement long notamment en raison de l'attente du résultat de la votation fédérale du 3 mars 2013 traitant du développement de la politique familiale, de son soutien financier par les collectivités publiques et des déductions fiscales pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants.

L'arrêté fédéral ayant été rejeté, la Municipalité n'a pas de bases légales auxquelles se référer pour élaborer une politique familiale propre à Crissier hors du cadre légal actuel.

Evolution de la politique familiale depuis le dépôt du postulat

a) Développement des structures collectives de garde

Le préavis 43/2011-2016 prévoyant le doublement des surfaces d'accueil pour la petite enfance a été accepté lors du Conseil communal du 4 novembre 2013 et devrait ainsi permettre d'accueillir 22 enfants de plus en garderie, voire 44 à terme, quand le besoin s'en fera sentir.

L'UAPE (Unité d'accueil pour écoliers) s'occupe des enfants de 4 à 6 ans fréquentant les classes de 1^{ère} et 2^{ème} année primaire (ancienne école enfantine) et l'APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire) prend en charge les enfants de 6 à 10 ans.

b) Développement du réseau d'accueil de jour

Cette structure n'est pas directement gérée sur le plan administratif par la Commune, mais une convention nous lie avec la Commune de Renens qui en assure la gestion. Le rapport communal de gestion, en pages 54, 108 et 109, donne tous les détails de l'évolution de cette offre : nombre

de mamans de jour en activité sur la commune, difficultés de recrutement et mesures prises pour tenter de trouver des futures accueillantes.

Communaliser la gestion de ces prestations nécessiterait un investissement en ressources humaines, donc financier, non négligeable. Le prix de cette forme d'accueil devrait par conséquent être adapté à la hausse pour les parents y recourant, ce qui diminuerait encore son intérêt. D'ailleurs, pour les membres de la Commission, il semble plus intéressant de faire partie d'un réseau plus large.

Le système d'accueil de jour parental représente une réelle alternative à l'accueil collectif de garde pour les raisons suivantes : les horaires sont plus souples et les coûts attractifs. Ce qui permet à de nombreuses familles de Crissier de bénéficier d'une solution de garde durable tenant compte de leurs possibilités financières. Nous encourageons donc la Municipalité à soutenir le recrutement de nouveaux parents de jour sur la commune de Crissier.

En définitive, le mode de garde n'est pas toujours un choix et il serait donc injustifié de favoriser un modèle plutôt qu'un autre.

Prise de position de la commission

La solution de garde pour les enfants doit rester un choix personnel et c'est pour cette raison que la commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Marc-Henri Tavel.

Pour la Commission, la Présidente-rapporteuse
Arlette Regamey

Crissier, le 24 avril 2014

